

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T110-2025**Portant réglementation temporaire d'occupation du domaine public,
Stade Jean Rivière, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19/03/1973 fixant l'heure de fermeture des bals,

Vu la demande de Monsieur CHILLET Anthony, représentant l'amical des sapeurs-pompiers de Soucieu en Jarrest, pour la fête du 13 juillet 2025,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant la manifestation, il y a lieu de réglementer l'occupation du domaine public,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'amical des sapeurs-pompiers de Soucieu en Jarrest sont autorisés à occuper le domaine public sur le stade Jean Rivière, pour l'organisation d'un concours de pétanque et les festivités du 13 juillet 2025.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable du dimanche 13 juillet 2025 à 14h au lundi 14 juillet 2025 à 03h.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : Par dérogation et selon l'arrêté préfectoral n°15.73 du 19/03/1973 déterminant l'heure de fermeture des bals, l'heure de fin de bal est fixée à 03 heures.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur CHILLET Anthony, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur CHILLET Anthony

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 27 juin 2025

le Maire,
Arnaud SAVOIE

Affiché le : 08/07/25

